

Bon No: 001124503		1ere Gachée: 14:12 (1)		Date: 10/12/2025		ROG271125112506		Zone: TRANSPORT TOI			
		Quantité: 3.00 m3		référence commande(2): 03.26.85.98.50							
client: 411972		SOGESSAE		48 RUE DU VAL CLAIR B.P. 6 51100		M05 8x4 BONARD					
chantier: 197218						M05 BONARD YOHAN					
AVIZE				41 ROUTE D'OGER 06.85.78.25.11 51190 Avize		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier						RETOUR centrale	
14:00											
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
PJMRT5D150		REMBLAIS TECHNIQUE						S5		5	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0					
appellation commerciale MORTIER REMBLAIS S5 CEM2 150KG											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				MAPEAIR SPHRE ISOFLOW 956				NOM: signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:											
signature:											

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1